



ARRÊTÉ

PRESCRIPTIONS RELATIVES À UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE PUBLICITÉ PRONONCÉES PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire

Exemplaire ORIGINAL

LP/CP

Lacanau, le 09/07/2024

N° : AR 2024 - 078

AP n°033 214 24S0012	
Déposée le 21/05/2024 – Complétée le 31/05/2024	
Par :	MOON SA – LES DARONS
Représenté(e) par :	Monsieur MONSEIGNE Joris
Demeurant à :	41 B Rue Gabriel Dupuy 33680 LACANAU
Pour :	Enseignes (3) en lettres découpées
Sur un terrain sis à :	08 Rue Jules Ferry 33680 LACANAU
Parcelle :	BE 666 – BE 667

Le MAIRE

VU le Code de l'Environnement, et notamment les articles L341-1, L581-1 à L581-45 et R581-1 à R581-80,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2333-6 à L 2333-20,

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L116-2,

VU le Code la Route et notamment les articles R418-1 à R418-9,

VU le Règlement Local de Publicité (RLP) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 17/01/2018,

VU la demande d'autorisation préalable susvisée,

ARRÊTE

Article 1er

La SA MOON – LES DARONS, représentée par Monsieur MONSEIGNE Joris, est autorisée à mettre en place 3 enseignes commerciales sur l'établissement situé 08 Rue Jules Ferry à LACANAU (33680) parallèles à la façade (pour l'enseigne 2 et 3) et en drapeau (pour l'enseigne 1) conformément au dossier déposé, sous réserve du droit des tiers.

Article 2

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef de la Police Municipale de Lacanau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat, publié en Mairie et porté au recueil des actes administratifs de la Mairie.

Fait à Lacanau,
Le Maire,

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :